Recommandations concernant la publication d'informations au sujet des objectifs de développement durable (PIODD)

Carol A. Adams
Paul B. Druckman et Russell C. Picot

Janvier 2020

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTEGRATED REPORTING IR

World Benchmarking Alliance

ACCA Think Ahead

ICAS

CHARTERED ACCOUNTANTS™
AUSTRALIA + NEW ZEALAND

IFAC

TABLE DES MATIÈRES

Les auteurs 04

Adresse de contact 04

Résultat de la consultation 04

Déclaration d'intérêts 04

Avant-propos 05

Objectif des *Recommandations PIODD* 06

Concepts fondamentaux et principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD 08

Concepts fondamentaux 08

Principes 10

***Recommandations PIODD* 12**

Étapes destinées à guider la mise en œuvre des ODD 14

Asseoir la crédibilité des informations publiées au sujet des ODD 16

Références 18

Glossaire 19

À propos des éditeurs 20

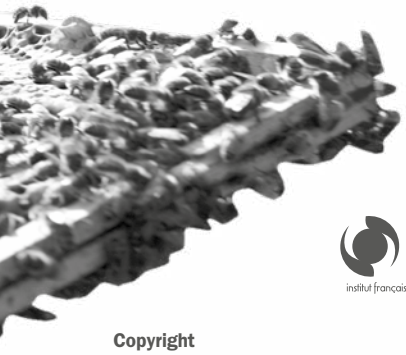

Copyright
Copyright © janvier 2020 des auteurs : Carol Adams (Adams, CA), Paul Druckman (Druckman, PB) et Russell Picot (Picot, RC). Tous droits réservés. Traduction réalisée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI). Il est permis de reproduire le présent document, à condition que chaque reproduction soit réservée à des fins personnelles ou éducatives, qu'elle ne soit ni vendue ni diffusée, et qu'elle porte la mention suivante : **Adams, CA, en collaboration avec Druckman, PB et Picot, RC (2020) Sustainable Development Goals Disclosure (SDGD) Recommendations, publié par l'ACCA, Chartered Accountants ANZ, l'ICAS, l'IFAC, l'IIRC et la WBA.**
ISBN : 978-1-909883-62-8 EAN : 9781909883628

Avertissement
Le présent document est publié par l'ACCA, Chartered Accountants Australia and New Zealand, l'ICAS, l'IFAC, l'IIRC et la WBA. ISBN-978-1-909883-62-8. EAN : 9781909883628 (ensemble « les Éditeurs »). Les avis et opinions exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les avis et opinions des Éditeurs. Ils n'offrent aucune garantie quant à l'exactitude des informations contenues dans les présentes, ou à leur adéquation pour un quelconque usage. Dans les limites autorisées par la loi, les Éditeurs ne sauraient être tenus pour responsables de toute déclaration ou opinion, ou de toute erreur ou omission contenues dans les présentes, et n'offrent aucune garantie quant aux informations qui y figurent, y compris et sans s'y limiter, aucune garantie implicite de commercialisation ou d'adéquation à une fin donnée. Les Éditeurs et les auteurs ne sauraient être tenus pour responsables, au titre de la responsabilité contractuelle ou extracontractuelle, des pertes ou dommages directs, indirects, particuliers ou consécutifs, de quelque nature qu'ils soient, ou en cas de manque à gagner, de perte ou de corruption de données, d'arrêt de l'activité ou de coûts indirects, découlant de ou en lien avec l'utilisation des présentes et des informations y figurant.

LES AUTEURS

L'auteure principale, **Carol Adams**, est professeure en comptabilité à la Durham University Business School et à la Swinburne Business School. Elle est présidente sortante du Conseil des parties prenantes de la Global Reporting Initiative (GRI) et membre du Panel de développement durable de l'ICAS, du Forum mondial de l'ACCA sur le développement durable et du groupe de travail technique du Climate Disclosure Standards Board (CDSB). *www.drcaroladams.net*

Aujourd'hui président de la World Benchmarking Alliance, **Paul Druckman** a auparavant été président de l'organe de normalisation comptable britannique, administrateur du Financial Reporting Council et président fondateur de l'International Integrated Reporting Council (IIRC). Il est professeur honoraire à la Durham University Business School.

Russell Picot est président du conseil de surveillance du fonds de pension de HSBC Bank (au Royaume-Uni) et ancien directeur comptable Groupe de HSBC. Il est conseiller spécial du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), ambassadeur de l'IIRC et ancien membre du Conseil de cette même coalition. Il est professeur honoraire à la Durham University Business School.

Adresse de contact

Toute correspondance au sujet des *Recommandations PIODD* devra être adressée à l'auteure principale, Carol Adams : *carol.adams@durham.ac.uk*

Résultat de la consultation

Les réponses reçues ont fait l'objet d'une synthèse – voir Adams, CA (2020) *Sustainable Development Goals Disclosure (SDGD) Recommendations: Feedback on the consultation responses* – publiée par l'ACCA, l'IIRC et la WBA, et disponible à l'adresse suivante : https://www.icas.com/professional-resources/sustainability/sustainable-development-goals/feedback-on-sdg-disclosure-recommendations. Ce document donne la composition du groupe consultatif d'experts chargé de la relecture des versions préliminaires du document de consultation publié en août 2019, *Recommendations for SDG Disclosures: A consultation paper*, et dresse la liste des organisations et des particuliers ayant répondu à la consultation.

Déclaration d'intérêts

Les auteurs, Carol Adams, Paul Druckman et Russell Picot, tiennent à remercier l'ACCA, Chartered Accountants ANZ, l'ICAS, l'IFAC, l'IIRC et la World Benchmarking Alliance, grâce à qui les *Recommandations PIODD* ont pu voir le jour. Ces organisations n'ont pas participé à l'élaboration du contenu de ces recommandations autrement qu'en répondant à la consultation lancée à ce sujet.

Les travaux de Carol Adams sur le présent document sont financés par ses employeurs, la Durham University Business School et la Swinburne Business School. Aucun autre financement n'a été reçu par l'un quelconque des auteurs en contrepartie des travaux effectués. Les auteurs déclarent entretenir ou avoir entretenu les liens suivants avec les trois principaux cadres de référence dont s'inspirent les *Recommandations PIODD* : Carol Adams, présidente du Conseil des parties prenantes de la GRI en 2018 et 2019, et membre de ce même Conseil de 2013 à 2019 (rôle non rémunéré), membre du groupe de collaboration technique de l'IIRC sur les capitaux en 2012-2013 et auteure/co-auteure de deux rapports publiés par l'IIRC (travaux rémunérés) ; Paul Druckman a occupé le poste de président fondateur de l'IIRC de 2011 à 2016 (rôle rémunéré) ; Russell Picot est conseiller spécial du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, ambassadeur de l'IIRC et il a siégé au Conseil de l'IIRC de 2011 à 2016 (rôles non rémunérés).

AVANT-PROPOS

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Adoptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies en 2015, ces objectifs ont vocation à tracer la voie vers un avenir plus durable en répondant à quelques-uns des grands défis mondiaux de notre temps, parmi les plus pressants, tels que la pauvreté, les inégalités, le climat et la dégradation de l'environnement.

À cet égard, l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA), Chartered Accountants Australia and New Zealand (Chartered Accountants ANZ), l'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS), l'International Federation of Accountants (IFAC), l'International Integrated Reporting Council (IIRC) et la World Benchmarking Alliance (WBA) sont fiers de vous présenter les *Recommandations concernant la publication d'informations au sujet des objectifs de développement durable (PIODD)*.

Nous, dirigeants d'associations professionnelles nationales et internationales et d'organismes producteurs de normes et de référentiels, connaissons la pertinence et l'importance de cette question pour les professions comptables et financières et les publics que nous servons. Fidèles à l'esprit de l'ODD 17, *Partenariats pour la réalisation des objectifs*, nous savons que la concrétisation de ces objectifs passera nécessairement par la coopération, ce dont témoigne déjà notre adhésion collective aux présentes recommandations.

Nous avons conscience que le rôle des entreprises dans l'atteinte des ODD sera tout aussi décisif que celui des États, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile. Le secteur privé représente la vaste majorité des emplois, des flux de capitaux et pèse en moyenne 60 % du produit intérieur brut (PIB) dans le monde. Les entreprises doivent donc réagir et se mobiliser en intégrant les ODD à leurs stratégies, en étant à l'initiative de solutions et en favorisant les entreprises durables.

En outre, tout le monde s'accorde à dire que la communication au sujet de la création de valeur aux seuls investisseurs ne suffit pas. Pour s'assurer la confiance de l'opinion publique et mener ses activités avec l'aval de la société, l'organisation doit aujourd'hui expliquer son processus de création et de protection de la valeur à l'ensemble de ses parties prenantes. S'il n'améliore pas son reporting, le monde des affaires risque d'être de plus en plus considéré comme déconnecté des besoins de la société.

Les présentes recommandations représentent l'occasion d'établir de bonnes pratiques de publication d'informations au sujet des ODD dans l'entreprise, mais aussi de renforcer l'efficacité du reporting et donc la transparence quant aux impacts d'ordre social.

Ces recommandations arrivent à point nommé pour aider les organisations déclarantes à :

- étoffer leur publication d'informations au sujet des ODD en cohérence avec les autres référentiels de reporting dont elles font usage ;
- asseoir la crédibilité de ces informations ; et
- intégrer les considérations liées aux ODD dans leurs décisions stratégiques afin de laisser une planète meilleure aux générations futures.

Nous vous encourageons donc à adopter et à mettre en œuvre ces recommandations.

Elizabeth Boggs-Davidsen, Directrice, PNUD

Helen Brand, OBE, Directrice exécutive, ACCA

J. Bruce Cartwright, Directeur exécutif, ICAS

Kevin Dancey, Directeur exécutif, IFAC

Rick Ellis, Directeur exécutif, Chartered Accountants ANZ

Gerbrand Haverkamp, Directeur exécutif, WBA

Charles Tilley, OBE, Directeur exécutif par intérim, IIRC

OBJECTIF DES RECOMMANDATIONS PIODD

À propos des Recommandations PIODD

Les *Recommandations concernant la publication d'informations au sujet des objectifs de développement durable (PIODD)* favorisent :

- l'identification des risques et opportunités matérielles en matière de développement durable qui revêtent une pertinence au regard de la **création de valeur** à long terme pour les organisations et pour la société ;
- l'évolution des activités et des pratiques de l'organisation en vue de contribuer à l'atteinte des ODD ; et,
- la communication des **implications** et de l'**impact** sur l'atteinte des ODD.

Les *Recommandations PIODD* ainsi que les concepts fondamentaux et les principes qui les sous-tendent s'inspirent des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, 2017), des normes GRI et du Cadre de référence international portant sur le reporting intégré (IIRC, 2013). Ces référentiels sont des instruments mondialement reconnus pour les principes qu'ils formulent et leur objectif est de faire évoluer les pratiques des organisations déclarantes. Ils jouissent d'une aura incontestée, soit par effet direct, soit – dans le cas du Cadre de référence <IR> international – du fait de leur influence sur les réglementations nationales et les critères de cotation en bourse. Les organisations qui appliquent d'ores et déjà l'un de ces référentiels ne devraient avoir aucun mal à adopter les *Recommandations PIODD*.

Cependant, aucun de ces référentiels pris isolément ne suffit à rendre pleinement compte de la démarche engagée par l'organisation pour appréhender les risques et les opportunités découlant des enjeux de développement durable, ses implications pour la création (et la destruction) de valeur, ainsi que ses implications et son impact sur l'atteinte des ODD.

Les *Recommandations PIODD* ainsi que les concepts fondamentaux et les principes qui les sous-tendent s'inspirent de ces trois référentiels et se rapportent spécifiquement aux ODD. Il est possible de combiner leur application à celle des travaux en plein essor de l'Impact Management Project et des cibles et indicateurs définis par la GRI et le UN Global Compact (2017).

Les informations à publier sont regroupées sous quatre thèmes (présentés dans la figure 2) qui reprennent la terminologie de l'IIRC, de la GRI et du TCFD :

- **Gouvernance** : gouvernance exercée par le conseil d'administration au sujet des risques et opportunités en matière de développement durable et supervision des processus visant à l'intégration des considérations liées au développement durable dans les processus de l'organisation ;
- **Stratégie** : transformation des activités et des pratiques des entreprises afin de maximiser la création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société, d'une part, et l'impact positif sur l'atteinte des ODD, d'autre part ;
- **Approche managériale** : démarche adoptée par la direction générale en vue d'intégrer la prise en compte des risques et opportunités en matière de développement durable dans toutes les facettes de l'organisation ;
- **Performance et cibles** : méthodes qualitatives et quantitatives de communication au sujet de la performance et des cibles.

Les présentes recommandations s'adressent :

- **à des organisations déclarantes de tout type et de toute taille**[1], afin qu'elles puissent étoffer leur démarche de gouvernance et de reddition de comptes au sujet des ODD en cohérence avec les référentiels de reporting dont elles font usage et pour guider leur ligne de conduite vis-à-vis des ODD ;
- **aux investisseurs**, afin qu'ils puissent obtenir des informations fiables et crédibles sur la création de valeur à long terme ;
- **aux organisations déclarantes et à leurs parties prenantes**, afin d'améliorer la crédibilité des informations qu'elles publient au sujet des ODD et de favoriser leur implication dans l'atteinte des ODD ;
- **aux organismes de vérification**, pour qu'ils puissent obtenir les éléments probants qui les intéressent ;
- **aux autorités nationales**, pour qu'elles comprennent l'impact des organisations sur les ODD.

L'atteinte des ODD suppose d'opérer un tournant sur les marchés d'investissement et de capitaux. Cette nécessité a fait l'objet de nombreuses initiatives et d'interventions menées par les autorités nationales ou supra-nationales, par les régulateurs et par les bourses elles-mêmes. On pense entre autres à l'initiative de l'Union européenne sur la finance durable[2], à l'enquête du gouvernement britannique sur la finance verte[3] et à sa *taskforce* de mise en œuvre de l'investissement à impact[4], aux travaux du

1 Y compris les entreprises publiques et autres entités du secteur public, les entités cotées, d'intérêt public ou non cotées, les organisations non gouvernementales (ONG) et les petites et moyennes entreprises (PME) qui publient des rapports sur les ODD (à la différence des États qui sont signataires des ODD et qui préparent des rapports d'étape).

2 https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_en

3 https://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/commons-select/environmental-audit-committee/inquiries/parliament-2017/green-finance-17-19/

4 https://www.grow-impact-investing.org/

Financial Reporting Council au Royaume-Uni[5], à l'enquête du Sénat australien sur les ODD[6] et à l'accent mis sur les ODD par le Groupe d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)[7]. Diverses organisations, dont le Climate Disclosure Standards Board (CDSB) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), ont conçu des outils pour accompagner la transition face au changement climatique à travers la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD, 2017). De même, la GRI, le UN Global Compact et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) ont élaboré des outils et des ressources pour faciliter la transformation des organisations afin qu'elles soient aptes à répondre à un large éventail d'enjeux de développement durable (se référer par exemple à GRI et UN Global Compact, 2017).

Ce tournant ne pourra se faire sans les fonctions Comptabilité/Finances, Développement Durable et Stratégie. Les cadres de reporting qui prévoient d'impliquer le conseil d'administration dans cette démarche sont vecteurs de changement (Adams, 2017a). L'on espère donc que les *Recommandations PIODD*, qui prévoient d'associer les fonctions Comptabilité/Finances, Développement Durable et Stratégie de l'organisation et d'engager le conseil d'administration, favoriseront la réorientation des Business Models et des décisions d'investissement des organisations.

Pourquoi un tel tournant ?

Dans les milieux économiques et financiers, on assiste à une montée de la prise de conscience de l'importance croissante du développement durable et des 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs ont été adoptés par l'ensemble des États membres des Nations Unies en 2015 à l'issue d'un long et vaste processus de consultation. Ils donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir durable et constituent un appel urgent à l'action, qui nécessite la participation de tous les pans de la société. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités et à la dégradation de l'environnement. Le changement climatique conditionnera l'atteinte de la plupart, sinon de la totalité, des ODD.

Entreprises et investisseurs sont de plus en plus nombreux à reconnaître que la santé de la planète et le bien-être de l'humanité affectent leurs perspectives de réussite à long terme et que les ODD leur donnent la possibilité de concentrer leurs efforts conjugués sur ces enjeux. Le présent document se veut un cadre de référence – c'est-à-dire une systématisation de l'approche – pour y parvenir.

Mise en œuvre

Le terme « déclarant PIODD » désigne toute organisation qui respecte partiellement ou intégralement les *Recommandations PIODD*, y fait référence et en observe en particulier le principe G3. Il est accepté que les organisations qui observent ce principe (page 12) justifient leur conformité partielle par le fait qu'elles se trouvent dans une phase précoce de mise en œuvre.

Dans le présent document, les informations dont la publication est recommandée apparaissent **en gras et en vert**. L'on estime que les organisations mettront plus ou moins trois ans à se conformer de manière pleine et entière aux recommandations qui les concernent, mais que leur reporting continuera de s'affiner par la suite. Les *Recommandations PIODD* offrent une certaine souplesse de mise en œuvre car elles permettent aux organisations d'indiquer pourquoi certaines informations n'ont pas été publiées, et les autorisent à invoquer un stade précoce de mise en œuvre comme motif suffisant pour justifier de leur conformité partielle.

Au sein des organisations déclarantes, l'on s'attend à ce que la mise en œuvre des *Recommandations PIODD* soit le fruit d'une démarche pluridisciplinaire dans laquelle interviendront les professionnels/experts en finance, en comptabilité, en stratégie et en développement durable.

Public visé

Le public visé par les *Recommandations PIODD* regroupe les organisations déclarantes et leurs investisseurs, les autres principales parties prenantes et les organismes de vérification. Les *Recommandations PIODD* visent également les autorités nationales qui cherchent à s'assurer le soutien des organisations et des marchés de capitaux afin de tenir leurs engagements vis-à-vis des ODD.

5 https://www.frc.org.uk/investors/uk-stewardship-code
6 https://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Senate/Foreign_Affairs_Defence_and_Trade/SDGs/Report
7 https://isar.unctad.org/blog/2018/10/22/sustainability-reporting-and-sdgs/

CONCEPTS FONDAMENTAUX ET PRINCIPES RELATIFS À LA PUBLICATION D'INFORMATIONS AU SUJET DES ODD

Les concepts fondamentaux et principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD s'inspirent des concepts et principes figurant dans le Cadre de référence <IR> international, les normes GRI et les recommandations du TCFD. Les organisations qui se conforment d'ores et déjà à l'un de ces trois référentiels, qui sont régies par un règlement en découlant ou qui observent les règles d'une place boursière s'en inspirant ne seront pas dépaysées, quoique les concepts fondamentaux se rapportent spécifiquement aux informations à publier au sujet des ODD. Les organisations qui appliquent l'ensemble de ces référentiels ne manqueront pas de constater que les concepts fondamentaux et principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD en constituent une synthèse. Elles pourront ainsi expliquer comment elles répondent aux enjeux de développement durable qui les concernent et qui touchent l'ensemble des parties prenantes, les sociétés et la création de valeur à long terme, chose que ne permet aucun des référentiels pris isolément.

Concepts fondamentaux

Les concepts fondamentaux relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD aiguillent l'attitude de l'organisation face aux risques et opportunités en matière de développement durable et la manière dont elle communique au sujet de sa gouvernance, de son approche managériale, de sa stratégie, de sa performance et de ses cibles. Ces concepts fondamentaux devraient toujours être appliqués, même s'ils entrent en conflit avec les principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD.

Figure 1 : Articulation du processus de création de valeur et des ODD

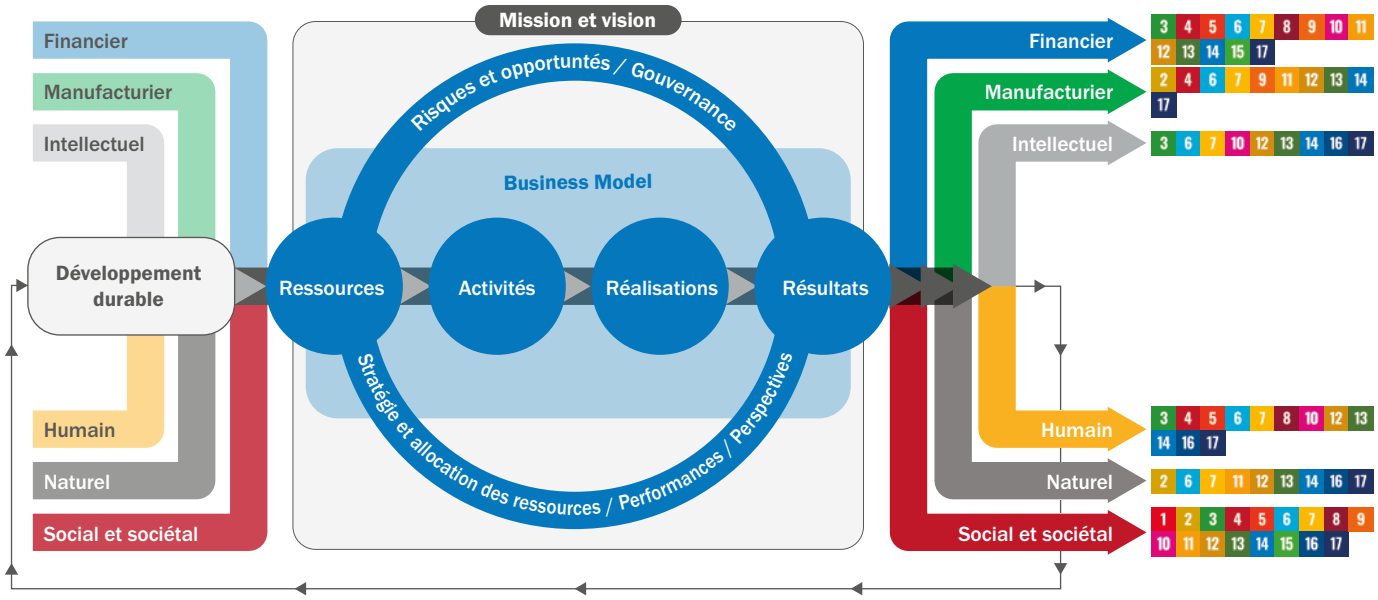

Financier

Le capital financier peut se rapporter à 14 des objectifs

Manufacturier

Le capital manufacturier peut se rapporter à 10 des objectifs

Intellectuel

Le capital intellectuel peut se rapporter à 9 des objectifs

Humain

Le capital humain peut se rapporter à 12 des objectifs

Naturel

Le capital naturel peut se rapporter à 9 des objectifs

Social et sociétal

Le capital social et sociétal peut se rapporter à 17 des objectifs

Source : D'après Adams (2017b), repris et adapté d'un schéma figurant dans le Cadre de référence <IR> international (IIRC, 2013)

Tableau 1 : Les concepts fondamentaux relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD

Concepts fondamentaux relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD	Application
Création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société	**À travers la valeur qu'elles créent (ou qu'elles détruisent) pour elles-mêmes et pour la société, les organisations créent (ou détruisent) de la valeur pour leurs apporteurs de financement. Par ce processus de création (ou de destruction), elles ont un impact (positif ou négatif) sur l'atteinte des ODD. Or, il est essentiel d'atteindre ces ODD pour créer de la valeur à long terme au bénéfice des apporteurs de financement.** Le processus de création de valeur implique pour l'organisation d'identifier des facteurs dans son écosystème, notamment les risques et opportunités en matière de développement durable, et d'agir en conséquence. La création (ou destruction) de valeur implique la transformation de multiples capitaux : social et sociétal, naturel, humain, intellectuel, financier et manufacturier. Le processus de création de valeur nécessite également de réaliser des arbitrages concernant l'impact sur l'atteinte des ODD. Le processus de création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société ainsi que les liens qu'il entretient avec les ODD sont schématisés dans la figure 1. Ce concept fondamental s'inspire des concepts fondamentaux qui sous-tendent le Cadre de référence <IR> international (IIRC, 2013) : la création de valeur pour l'organisation et pour autrui, les capitaux et le processus de création de valeur.
Contexte de développement durable et pertinence	**Les informations à publier au sujet des ODD devraient refléter le contexte de développement durable de l'organisation et de son secteur ou de sa branche, et être pertinentes dans ce contexte. Les informations relatives aux cibles devraient être replacées dans le contexte des cibles accompagnant les ODD[1]. Dans sa présentation des enjeux liés au développement durable, l'organisation devrait notamment faire état du rapport qu'elle entretient à la performance, positive comme négative, afin de réfléchir aux implications qui en découlent sur ses activités et ses pratiques.** Les informations à publier au sujet des ODD devraient exposer la démarche par laquelle l'organisation contribue à l'atteinte des ODD à travers sa stratégie et son Business Model. Les informations devraient être essentiellement descriptives lorsqu'il est question des processus, mais elles peuvent être qualitatives, quantitatives, financières ou non financières dès lors qu'il s'agit d'impacts. Ce concept fondamental s'appuie sur la définition du contexte de développement durable figurant dans la norme GRI 101, mais dépasse la simple présentation de la performance de l'organisation dans le contexte du développement durable, car il admet que le contexte de développement durable a des implications sur la stratégie et le Business Model.
Matérialité	**Les informations matérielles en matière de développement durable sont toutes les informations raisonnablement susceptibles de modifier les conclusions :** • **des parties prenantes en ce qui concerne les impacts positifs et négatifs de l'organisation sur l'atteinte des ODD à l'échelle mondiale, et** • **des apporteurs de financement en ce qui concerne la capacité de l'organisation à créer de la valeur à long terme pour elle-même et pour la société.** Les enjeux de développement durable matériels et pertinents quant à la capacité d'une organisation à créer de la valeur à long terme et à en empêcher la destruction représentent des risques et/ou des opportunités pour ses apporteurs de financement, ses parties prenantes et, plus largement, pour la société. Les enjeux de développement durable qui ont présidé à l'élaboration des ODD sont caractérisés par des interdépendances impossibles à prédire et sur lesquelles l'organisation n'a que peu de prise. Les organisations ont un impact sur l'atteinte d'un développement durable à l'intérieur comme à l'extérieur de leur périmètre. L'approche de l'organisation en matière de matérialité au regard des informations à publier au sujet des ODD devrait s'appuyer sur l'approche définie dans la norme GRI 101. Toutefois, elle devrait être étayée par la prise en compte, par la direction générale et le conseil d'administration, des enjeux matériels pour la création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société. Ce concept fondamental s'appuie sur le principe de matérialité que l'on retrouve dans le Cadre de référence <IR> international[2] et dans la norme GRI 101.[3]

1 Les cibles qui accompagnent les ODD sont consultables sur : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr

2 Note du traducteur : Dans le Cadre de référence <IR> international, le terme choisi par l'IIRC pour parler du principe de matérialité est « selectivité ».

3 On trouvera des définitions supplémentaires de la matérialité selon d'autres référentiels dans Corporate Reporting Dialogue (2016) *Statement of Common Principles of Materiality*.

Principes

Les principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD sont présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 : Principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD

Principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD	Application
Présentation des priorités stratégiques et orientations futures	Les informations publiées devraient refléter le degré de prise en compte des ODD et des enjeux de développement durable auxquels ils répondent dans les processus de l'organisation. On entend notamment par là les processus de prise en compte des risques et opportunités qui influencent l'organisation dans sa stratégie et son Business Model, dans une optique de création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société.
Prise en compte des parties prenantes	Les informations publiées devraient refléter les résultats du processus d'identification des principaux groupes de parties prenantes de l'organisation déclarante, notamment les communautés sur lesquelles elle a un impact, et expliquer la manière dont elle a répondu à leurs attentes et intérêts raisonnables. (D'après la norme GRI 101)
Concision	Les informations publiées devraient être concises, de sorte que les informations pertinentes ne soient pas noyées, mais elles doivent néanmoins satisfaire au principe d'*exhaustivité*[1].
Connectivité de l'information	Les informations publiées devraient montrer la prise en compte des enjeux de développement durable et de l'impact sur l'atteinte des ODD dans les aspects suivants de l'organisation : • son Business Model, • sa prise en compte des risques et des opportunités dans son écosystème, • sa stratégie pour créer de la valeur et éviter les effets néfastes, • sa gestion des risques, et • d'autres processus organisationnels critiques. Les informations publiées devraient faire ressortir le caractère interdépendant des ODD et les croisements entre les enjeux de développement durable qui affectent la capacité de l'organisation à créer de la valeur à long terme pour les organisations et pour la société.
Cohérence et comparabilité	Les changements découlant de l'application de ces principes devraient être présentés de manière à ce que les informations publiées soient comparables dans le temps et d'une organisation à l'autre.
Exhaustivité[1], équilibre, intelligibilité	Les informations publiées devraient être exhaustives, équilibrées et intelligibles. Elles devraient présenter l'impact de l'organisation sur l'atteinte des ODD de manière équilibrée et dépourvue d'erreur matérielle. Afin que les informations publiées au sujet des ODD soient exhaustives et conformes aux concepts fondamentaux « *Contexte de développement durable et pertinence* » et « *Matérialité* », il se peut que l'organisation soit amenée à aborder des enjeux et des impacts situés en dehors de son périmètre, dans sa chaîne de valeur.
Fiabilité et vérifiabilité	Les informations chiffrées publiées au sujet des ODD doivent être fiables et vérifiables.
Respect des délais	Les informations publiées au sujet des ODD doivent être fournies à temps afin que les utilisateurs puissent prendre des décisions éclairées.

Le tableau 3 montre bien que les concepts fondamentaux et les principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD sont étroitement alignés sur les concepts et principes d'autres grands cadres de référence qu'ils peuvent par conséquent être utilisés de façon concomitante. Toutefois, dans la mesure où les concepts fondamentaux des présentes recommandations se rapportent spécifiquement aux ODD, les organisations devraient leur accorder une attention particulière. La publication *Sustainable Development Goals Disclosure (SDGD) Recommendations: Feedback on the consultation responses* (Adams, 2020) analyse plus en détail l'application du Cadre de référence <IR> international, des normes GRI et des recommandations du TCFD aux informations à publier au sujet des ODD, la pertinence de ces trois référentiels et les différences qui existent entre eux.

1 Note du traducteur : Dans le cadre de référence <IR> international, le terme choisi pour l'IIRC dans ce contexte est « complétude de l'information ».

Tableau 3 : Comparaison des concepts fondamentaux et principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD avec d'autres grands cadres de référence

Concepts fondamentaux et principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD **Public visé : Apporteurs de financement et principaux groupes de parties prenantes**	Cadre de référence <IR> international (Source : IIRC, 2013) **Public visé : Apporteurs de capital financier et autres parties prenantes**[2]	Normes GRI (Source : Norme GRI 101 : Principes généraux) **Public visé : Parties prenantes**[3]	Recommandations du TCFD (Source : TCFD, 2017) **Public visé : Investisseurs, créanciers, assureurs et autres parties prenantes**
Création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société	Création de valeur pour l'organisation et pour autrui Capitaux Processus de création de valeur		
Contexte de développement durable et pertinence	Capitaux Processus de création de valeur	Contexte de développement durable	Les informations publiées devraient être pertinentes
Matérialité	Sélectivité[4]	Matérialité	
Présentation des priorités stratégiques et orientations futures	Présentation des priorités stratégiques et orientations futures		
Prise en compte des parties prenantes	Relations avec les principales parties prenantes	Prise en compte des parties prenantes	
Concision	Concision		
Connectivité de l'information	Connectivité de l'information		
Cohérence et comparabilité	Cohérence et comparabilité des données	Comparabilité	Les informations publiées devraient être cohérentes dans la durée Les informations publiées devraient être comparables au sein d'un secteur, d'une branche ou d'un portefeuille
Exhaustivité, équilibre, intelligibilité Fiabilité, vérifiabilité et cohérence	Fiabilité et complétude de l'information	Exhaustivité Fiabilité Exactitude Équilibre Clarté	Les informations publiées devraient être spécifiques et exhaustives Les informations publiées devraient être claires, équilibrées et intelligibles Les informations publiées devraient être fiables, vérifiables et objectives
Respect des délais		Respect des délais	Les informations publiées devraient être fournies à temps

2 Dans ce tableau, la traduction choisie est cohérente avec le cadre de référence <IR> international. Il évoque ce que l'on a appelé « matérialité » dans l'ensemble du présent document.

3 Définition de la norme GRI 101, p. 28 : « *entité ou personne dont il peut raisonnablement être attendu qu'elle soit affectée de manière significative par les activités, les produits et les services de l'organisation, ou dont il peut raisonnablement être attendu que les actions affectent la capacité de l'organisation à mettre en œuvre avec succès ses stratégies et à atteindre ses objectifs* »

4 Note du traducteur : Dans ce tableau, la traduction choisie est cohérente avec le cadre de référence <IR> international. Il évoque ce que l'on a appelé « matérialité » dans l'ensemble du présent document.

RECOMMANDATIONS PIODD

On constate que le reporting d'entreprise, lorsqu'il prévoit une supervision du conseil d'administration, fait évoluer les activités et la philosophie des entreprises (Adams, 2017a). **Or, pour atteindre les ODD, il est impératif que les entreprises modifient la *nature* de leur activité et leurs *pratiques*.**

Les informations au sujet des ODD dont la publication est recommandée devraient être incluses de manière synthétique dans le rapport annuel, le rapport annuel intégré, le rapport stratégique ou équivalent. Il est possible de faire référence à d'autres informations détaillées présentées par ailleurs. Toutes les informations publiées au sujet des ODD devraient faire mention des concepts fondamentaux et des principes relatifs à la publication d'informations au sujet des ODD.

Figure 2 : Thèmes des informations à publier au sujet des ODD

GOUVERNANCE

G 1 Décrire comment le conseil d'administration intègre les enjeux de développement durable dans ses processus généraux de gouvernance, et notamment comment il supervise :

G1-1. les enjeux de développement durable matériels ;
G1-2. le contexte de développement durable et les enjeux de développement durable pertinents ;
G1-3. les opportunités et risques matériels associés aux enjeux de développement durable ;
G1-4. le processus d'identification des parties prenantes et le rôle joué par les relations avec les principales parties prenantes dans l'amélioration de l'impact de l'organisation sur l'atteinte des ODD ;
G1-5. l'intégration des enjeux de développement durable à la stratégie ;
G1-6. le caractère approprié de la culture de l'organisation pour encourager la prise en compte des enjeux de développement durable et l'innovation visant à y répondre.

G 2 Inclure un mot du président du conseil d'administration par lequel ledit conseil endosse la responsabilité des informations publiées au sujet des ODD dans le rapport annuel (ou équivalent).
G 3 Préciser le temps que l'organisation prévoit de mettre pour achever la mise en œuvre des *Recommandations PIODD*, et dans le cas où l'une de ces recommandations n'est pas (ou ne sera pas) suivie, en expliquer la raison.[1]
G 4 Décrire les compétences du conseil d'administration au regard des enjeux de développement durable et les mécanismes employés (comme l'audit interne ou des incitations à la performance) pour superviser les processus afin d'accélérer les progrès.

1 Il est accepté que les organisations qui observent le principe G3 justifient leur conformité partielle par le fait qu'elles se trouvent dans une phase précoce de mise en œuvre.

STRATÉGIE

S 1 Décrire en quoi la prise en compte des enjeux de développement durable a influencé la stratégie de l'organisation et son impact sur l'atteinte des ODD. À cet égard, l'organisation devrait présenter :

S1-1. l'impact des risques et des opportunités sur le Business Model, la stratégie et la planification de l'organisation (en fonction de la matérialité de ces informations) ;
S1-2. la nature et l'étendue de l'analyse de scénarios pour tester la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de la probabilité et de l'ampleur des risques et opportunités matériels en matière de développement durable ;
S1-3. la valeur créée pour l'organisation et ses parties prenantes à travers son approche des enjeux de développement durable et son impact sur l'atteinte des ODD.

S 2 Donner des informations sur les investissements dans des opportunités découlant d'enjeux de développement durable et sur les bénéfices retirés.[2]

APPROCHE MANAGÉRIALE

AM 1 Expliquer comment l'organisation a intégré la prise en compte des enjeux de développement durable et des ODD dans ses processus de manière à :

AM1-1. assurer l'inclusion des parties prenantes ;
AM1-2. définir les enjeux de développement durable pertinents et matériels ;
AM1-3. identifier les ODD que l'organisation est le plus susceptible d'impacter, positivement ou négativement ;
AM1-4. évaluer, hiérarchiser et gérer les risques que posent les enjeux de développement durable ;
AM1-5. évaluer, hiérarchiser et optimiser les opportunités que recèlent les enjeux de développement durable ;
AM1-6. choisir des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes, Temporellement définis) ;
AM1-7. s'assurer que les fonctions Comptabilité/Finances, Développement Durable et Stratégie collaborent à l'élaboration de la démarche de l'organisation et de sa réponse aux enjeux de développement durable ; et
AM1-8. faire évoluer le Business Model de l'organisation pour saisir les opportunités de création de valeur à long terme en agissant sur l'atteinte des ODD, soit en accentuant sa contribution positive, soit en réduisant sa contribution négative.

MA 2 Décrire comment une analyse de scénarios a été entreprise pour les ODD identifiés du fait de l'application des concepts fondamentaux.

PERFORMANCE ET CIBLES

PC 1 Décrire le lien entre l'approche de l'organisation en matière de développement durable et sa vision, mission.
PC 2 Décrire la méthode de fixation des cibles choisie par l'organisation, notamment en expliquant comment celle-ci est influencée par la prise en compte des risques, opportunités et scénarios relatifs au développement durable et aux ODD.
PC 3 Présenter les impacts matériels qu'a l'organisation sur l'atteinte des ODD. Ils peuvent être positifs comme négatifs ou financiers comme extra-financiers[3]**.**
PC 4 Présenter la performance au regard des objectifs SMART à court, moyen et long terme.
PC 5 Décrire comment l'approche de l'organisation en matière de développement durable a contribué à la création (ou à la destruction) de valeur pour l'organisation et ses parties prenantes.
PC 6 Présenter tout impact matériel (positif ou négatif) des activités de lobbying et des pratiques fiscales de l'organisation sur l'atteinte des ODD.
PC 7 Présenter les hypothèses relatives aux risques et opportunités matériels en matière de développement durable pour les flux de trésorerie futurs, la valorisation des actifs, les durées d'utilité et les passifs éventuels.
PC 8 Indiquer où il est possible de trouver plus d'informations détaillées sur les impacts de l'organisation.

2 Il peut s'agir de sources de revenus, de croissance des parts de marché, d'économies réalisées, ou encore de satisfaction des collaborateurs et/ou des clients.
3 L'évaluation chiffrée des impacts progresse. Les organisations peuvent consulter les références suivantes en la matière : GRI et UN Global Compact (2017) *An Analysis of the Goals and Targets* ; les normes GRI pour des indicateurs adaptés ; et l'Impact Management Project.

ÉTAPES DESTINÉES À GUIDER LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Les *Recommandations PIODD* s'appuient sur une approche envisagée dans le rapport d'Adams (2017b) pour concilier contribution aux ODD et création de valeur à long terme. Ce rapport expose un processus en cinq étapes pour aligner l'approche de l'organisation en matière d'ODD sur la Gestion Intégrée et la création de valeur à long terme pour les organisations et pour la société conformément au Cadre de référence <IR> international (IIRC, 2013).

Ces étapes ne doivent pas nécessairement être suivies dans l'ordre : chaque organisation peut partir d'un stade différent. Les principaux éléments de ces cinq étapes et leurs implications sur le plan pratique sont présentés dans le tableau 4 ci-après. La Figure 3 montre le lien entre les étapes de mise en œuvre et les quatre thèmes des *Recommandations PIODD*.

Figure 3 : Cinq étapes pour concilier ODD et création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société

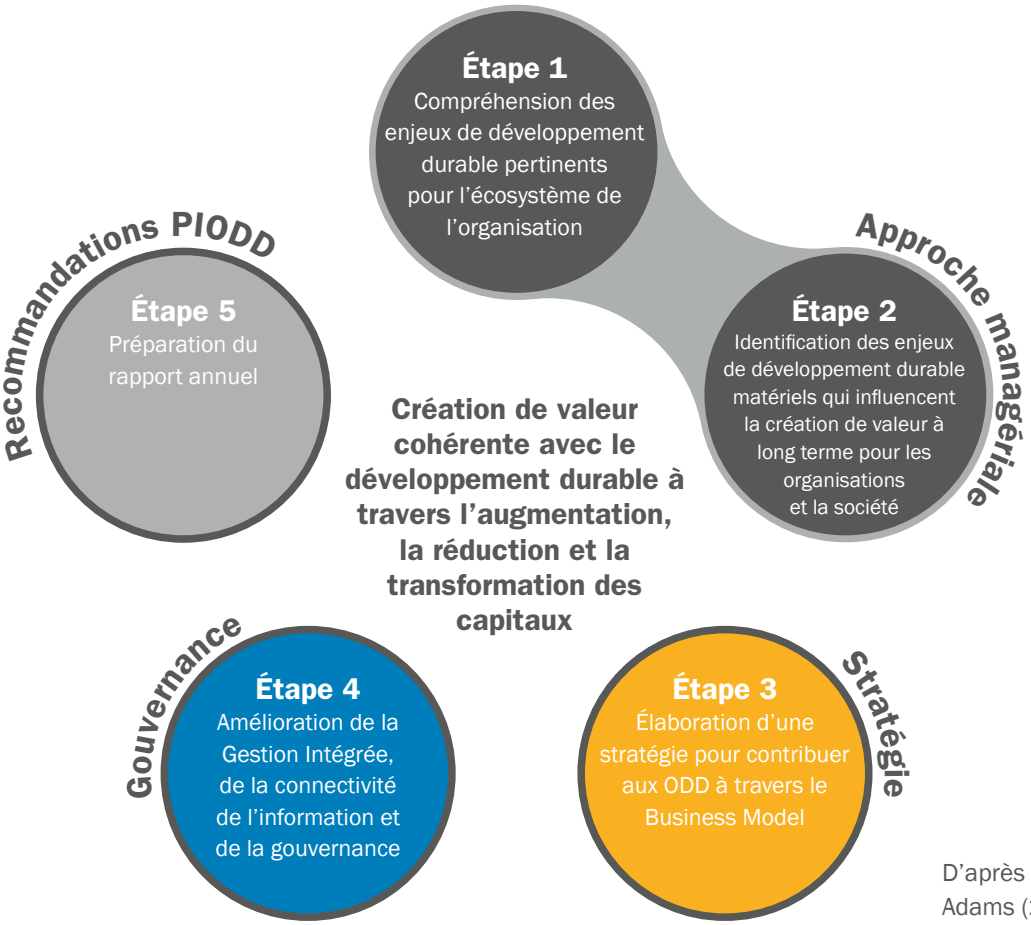

D'après Figure 2, Adams (2017b)

Tableau 4 : Les cinq étapes pour concilier ODD et création de valeur à long terme pour l'organisation et pour la société (Source : Adams, 2017b)

1	**Compréhension des enjeux de développement durable pertinents pour l'écosystème de l'organisation** *« La prise en compte des ODD et des enjeux de développement durable auxquels ils répondent devrait être incorporée à la prise en compte plus large de l'écosystème pertinent pour la capacité de l'organisation à créer de la valeur. »*
	Application dans la pratique Cette étape nécessite l'identification des principaux groupes de parties prenantes. *« En règle générale, les organisations scrutent l'écosystème pour identifier les risques et opportunités à court, moyen et long terme qu'elles doivent prendre en compte lorsqu'elles élaborent leur stratégie et font évoluer leur Business Model.* *Elles devraient inclure dans ce processus l'identification de risques et opportunités en lien avec le développement durable.* *En pratique, l'identification des facteurs externes pertinents, y compris ceux en rapport avec les ODD (…) devrait se faire avec l'implication des parties prenantes. Les organisations devraient se demander comment elles peuvent contribuer, par leurs activités, aux enjeux de développement durable auxquels répondent les ODD. »** Les organisations devraient également se demander comment elles impactent l'atteinte des ODD à travers les produits et services qu'elles commercialisent.

2	**Identification des enjeux de développement durable matériels qui influencent la création de valeur à long terme pour les organisations et pour la société** *« Lorsqu'elles planifient leur approche en matière d'ODD, les organisations cherchant à réaffirmer leur mission et leur raison d'être et/ou à réduire les risques et à accroître les opportunités découlant des enjeux de développement durable devraient identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux de développement durable propres à optimiser les résultats [de multiples] capitaux et, par conséquent, leur contribution aux cibles des ODD. »*
	Application dans la pratique Cette étape nécessite d'évaluer les domaines dans lesquels l'organisation a le plus fort impact positif ou négatif sur l'atteinte des ODD, ainsi que la disponibilité de multiples capitaux. *« Peu sont les organisations qui peuvent, ni même qui devraient tenter de contribuer aux 17 ODD. En effet, ces objectifs ne sont pas tous matériels dans le processus de création de valeur de l'organisation. Une organisation n'apporte pas une contribution matérielle (ou n'a pas un impact négatif sur) l'atteinte de l'intégralité des ODD.* *En outre, un certain nombre de cibles des ODD ne seront pas applicables à certains types d'organisations.* *Les organisations dialoguent généralement avec les parties prenantes externes pour déterminer les informations appropriées à publier au sujet du développement durable et autres. Certaines organisations se dotent d'une matrice de matérialité (confrontant la matérialité à la création de valeur et aux groupes de parties prenantes) susceptible d'inclure des enjeux de développement durable en lien avec les ODD.* *Une gouvernance avisée est essentielle tout au long de ce processus afin de s'assurer que tous les enjeux, positifs comme négatifs, ont bien été abordés de manière exhaustive (voir également Étape 4). »** Les organisations devraient mettre en place un registre de suivi des enjeux de développement durable qui ont un impact matériel sur la création ou la destruction de valeur. Les organisations devraient tenir un registre de suivi de leurs impacts matériels sur l'atteinte des ODD à travers leurs activités, leurs produits ou leurs services.
3	**Élaboration d'une stratégie pour contribuer aux ODD à travers le modèle économique** *« Les organisations devraient définir leurs objectifs stratégiques et stratégies de manière à promouvoir à travers leur Business Model les ODD qui les concernent (...) Celui-ci devrait comporter des plans d'allocation des ressources ainsi que des objectifs spécifiques et chiffrés à court, moyen et long terme. »**
	Application dans la pratique *« Après avoir identifié les enjeux de développement durable pertinents pour l'écosystème d'une organisation (étape 1) et les enjeux matériels qui pourraient affecter la création de valeur (étape 2), une organisation devrait élaborer une stratégie pour y répondre. Cette stratégie devrait s'inscrire dans le prolongement du Business Model (...) Les plans d'allocation des ressources peuvent ensuite être élaborés pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques, y compris les résultats pour les ODD. »*
4	**Amélioration de la Gestion Intégrée, de la connectivité de l'information et de la gouvernance** *« Les organes de gouvernance de l'organisation devraient s'assurer que :* • *les processus d'établissement de relations avec les parties prenantes auront permis d'identifier les enjeux de développement durable matériels, que ceux-ci auront été incorporés dans la stratégie, et que des objectifs et des cibles auront été définis ;* • *l'organisation établit et entretient des relations avec et entre les parties prenantes de manière à améliorer le bien-être collectif ;* • *le Business Model de l'organisation tient compte de l'ensemble des enjeux de développement durable matériels affectant les ressources et les résultats [de multiples] capitaux ;* • *la stratégie et le Business Model de l'organisation évoluent pour refléter la performance passée au regard des ODD. »**
	Application dans la pratique *« Cette étape consiste notamment à s'assurer d'une gouvernance avisée au regard des processus décrits dans les étapes 1 à 3. Il s'agit d'ancrer les considérations matérielles liées aux ODD (identifiées au cours des étapes 1 et 2), les stratégies qui en découlent et les résultats attendus (étapes 3) dans la fibre de l'organisation au moyen de la Gestion Intégrée.* *Les processus de gouvernance devraient permettre de gérer les exigences contradictoires des parties prenantes, ainsi que le caractère interdépendant des capitaux employés d'une part et des ODD d'autre part. »**
5	**Préparation du rapport annuel** *« Les organisations devraient communiquer des informations relatives aux principaux enjeux de développement durable qui affectent les parties prenantes et l'organisation pour influencer la création de valeur à court, moyen et long terme.* *Les organisations devraient présenter leur contribution aux cibles des ODD. »**
	Application dans la pratique Cette étape consiste à suivre les *Recommandations PIODD* formulées plus haut. Les informations publiées par l'organisation au sujet des ODD devraient l'aider à affiner sa stratégie.

**(Source : Adams, 2017b)*

Pour plus d'informations sur l'application de ces étapes, consulter Adams (2017b).

ASSEOIR LA CRÉDIBILITÉ DES INFORMATIONS PUBLIÉES

La crédibilité de l'organisation pose question au regard de sa reddition de comptes et de la supervision, par ses organes de gouvernance, des informations publiées au sujet des ODD. Souvent, le reporting se concentre davantage sur la création de valeur et sur les impacts positifs que sur la destruction de valeur et les impacts négatifs. Les informations présentées sont par conséquent d'usage limité pour l'organisation, ses apporteurs de financement et ses autres principales parties prenantes.

De nos jours, le déficit d'assurance et le périmètre restreint (souvent limité à des indicateurs quantitatifs) de nombreuses missions d'assurance créent autant d'obstacles à l'utilisation de l'information par les investisseurs dans leurs décisions d'allocation de capitaux. La compilation d'éléments probants confère une crédibilité supplémentaire à la démarche de l'organisation en matière d'informations à publier au sujet des ODD et la rend plus robuste.
Le tableau 5 fournit des exemples d'éléments probants visant à donner au conseil d'administration l'assurance que :

- l'approche de l'organisation en matière d'ODD est pleinement intégrée à ses processus, à ses règles et à ses pratiques ;
- la publication d'informations au sujet des ODD est conforme aux concepts fondamentaux et aux principes figurant dans le présent document.

Les organismes de vérification peuvent se servir de ces exemples pour élargir le périmètre de leurs missions et y inclure un reporting descriptif de la gouvernance, de la stratégie et l'approche managériale de l'organisation.

En complément des dispositifs de contrôle interne, de l'audit interne et de l'assurance externe, l'organisation peut décider de nommer un groupe d'experts indépendants et de représentants des principales parties prenantes pour qu'ils rédigent un commentaire au sujet des informations de nature descriptive publiées au sujet des ODD, telles que figurant dans la première colonne. L'apport de ces groupes peut être utile pour ce qui est d'examiner les jugements, de s'assurer que l'organisation est transparente au sujet de la destruction de valeur et des impacts négatifs, et de procéder à une analyse comparative de l'approche de l'organisation. L'organisation devrait alors être transparente sur les modalités de constitution du groupe d'experts, ses attributions et les éventuelles limites à l'indépendance de ses membres.

Tableau 5 : Exemples d'éléments probants à l'appui des *Recommandations PIODD*

Recommandations PIODD	Exemples d'éléments
Gouvernance	Mandat du conseil d'administration et de ses sous-comités Entretien avec les administrateurs Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et du comité d'audit et des risques Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de tout sous-comité compétent en lien avec des problématiques de RSE/changement climatique/développement durable Entretien avec le président du conseil d'administration, les présidents des sous-comités compétents du même conseil, le directeur général et les membres de l'équipe de la direction générale Matrice de compétences du conseil d'administration Politique de rémunération
Stratégie	Présentations aux investisseurs Documents remis lors des réunions de stratégie du conseil d'administration Résultats documentés des réunions de stratégie du conseil d'administration Plan stratégique et documentation y afférente Documents remis lors des réunions de l'équipe de la direction générale et procès-verbaux de ces réunions Entretien avec le président du conseil d'administration, les présidents des sous-comités compétents du même conseil, le directeur général et les membres de l'équipe de la direction générale Revue documentée des documents issus d'une veille, émanant de concurrents ou d'organismes sectoriels, ou d'articles de presse pour vérifier l'exhaustivité de l'identification des risques et des opportunités et réunions avec les parties prenantes afin d'identifier les risques et les opportunités Processus documenté d'implication des parties prenantes
Approche managériale	Mandat pour les réunions de l'équipe dirigeante Documents remis lors des réunions de l'équipe de la direction générale et procès-verbaux de ces réunions Mandat du comité d'audit et des risques Documents internes ayant trait à la surveillance des risques et aux opportunités, et règles s'y rapportant Entretiens avec les auditeurs internes Procédures et processus documentés en lien avec les dispositifs de contrôle interne, y compris les rapports d'audit interne Processus documenté d'implication des parties prenantes et réunions avec les parties prenantes afin d'identifier les risques et les opportunités Processus de matérialité documenté Documents à l'appui de la démarche d'identification, par l'organisation, des ODD sur lesquels elle a le plus d'impact Entretiens avec la direction générale Entretiens avec les principales parties prenantes, y compris les collaborateurs
Performance et cibles	Présentations aux investisseurs Documents du conseil d'administration et documents de réunion de la direction générale Sources de données, protocoles de données et documents justifiant le choix des indicateurs Intégration des indicateurs clés de performance et des cibles dans les principaux systèmes de comptabilité et de reporting interne Procédures et processus documentés en lien avec les dispositifs de contrôle interne, y compris les rapports d'audit interne Entretiens avec les auditeurs internes Approche documentée de l'élaboration des cibles, assortie du fondement de la détermination Entretiens avec les managers responsables, les investisseurs et les principales parties prenantes

RÉFÉRENCES

Adams, CA (2020) *Sustainable Development Goals Disclosure (SDGD) Recommendations: Feedback on the consultation responses*, publié par l'ACCA, l'IIRC et la WBA. https://www.icas.com/professional-resources/sustainability/sustainable-development-goals/feedback-on-sdg-disclosure-recommendations

Adams, CA (2017a) Conceptualising the contemporary corporate value creation process, *Accounting Auditing and Accountability Journal* 30 (4) https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/AAAJ-04-2016-2529/full/html

Adams, CA (2017b) *The Sustainable Development Goals, integrated thinking and the integrated report*, publié par l'IIRC et l'ICAS. ISBN 978-1-909883-41-3. https://www.icas.com/__data/assets/pdf_file/0010/336475/SDGs-and-the-integrated-report_full17.pdf

Adams CA, Picot RC et Druckman PB (2019) *Recommendations for SDG Disclosures: A Consultation Paper*, publié par CA ANZ Group, l'ICAS et l'ACCA. https://www.icas.com/__data/assets/pdf_file/0009/471591/Recommendations-for-SDG-Disclosures.pdf

Corporate Reporting Dialogue (2016) *Statement of Common Principles of Materiality* https://corporatereportingdialogue.com/wp-content/uploads/2016/03/Statement-of-Common-Principles-of-Materiality.pdf

GRI et UN Global Compact (2017) *An Analysis of the Goals and Targets* https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx

GRI (2016) *Normes GRI – GRI 101 : Principes généraux* https://www.globalreporting.org/standards

International Integrated Reporting Council (IIRC) (2013) *Cadre de référence international portant sur le reporting intégré* http://integratedreporting.org/resource/international-ir-framework

Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) (2017) *Final report: Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures.* https://www.fsb-tcfd.org/

LEXIQUE

Business Model
« *Système que l'organisation adopte pour convertir ses ressources, par ses activités, en réalisations et résultats dans le but de remplir ses objectifs stratégiques et de créer de la valeur à court, moyen et long terme.* » (IIRC, 2013, p. 37)

Capitaux
« *Réserves de valeur sur lesquelles toutes les organisations comptent pour assurer leur réussite. Les capitaux se trouvent augmentés, réduits ou transformés à travers les activités et les réalisations de l'organisation. Ils sont classés dans le présent Cadre de référence dans les catégories suivantes : financier, manufacturier, intellectuel, humain, social et sociétal, et environnemental.* » (IIRC, 2013, p. 37)

Cibles des objectifs de développement durable (ODD)
Les 169 cibles qui accompagnent les objectifs de développement durable. Les cibles associées à chaque objectif sont répertoriées ici.

Gestion Intégrée
« *Examen actif réalisé par l'organisation des relations qui existent entre ses diverses unités opérationnelles et fonctionnelles et les capitaux qu'elle utilise ou qu'elle altère. La Gestion Intégrée conduit à une prise de décision et à des actions qui tiennent compte de la création de valeur à court, moyen et long terme.* » (IIRC, 2013, p. 37)

Impact
« *L'impact est un changement de résultat, positif ou négatif, pour l'humanité ou la planète.* » (Impact Management Project, pour plus de détails)

Objectifs SMART
Objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis.

Résultats
« *Conséquences internes et externes (positives et négatives) pour les capitaux du fait des activités et des réalisations de l'organisation.* » (IIRC, 2013, p. 37)

À PROPOS DES ÉDITEURS

À propos de Chartered Accountants Australia and New Zealand

Chartered Accountants Australia and New Zealand (Chartered Accountants ANZ) est un organisme professionnel regroupant plus de 125 000 membres dont les services font la différence pour les entreprises du monde entier. Ses membres sont reconnus pour leur intégrité professionnelle, leur jugement fondé sur des principes, leur rigueur sur le plan financier et leur approche des affaires tournée vers l'avenir. Nous nous concentrons sur la formation initiale et continue de nos membres et nous menons des actions de plaidoyer et de leadership éclairé dans des domaines d'intérêt général. Plus d'informations : https://www.charteredaccountantsanz.com/

À propos de l'ACCA

L'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) est un organisme mondial pour les comptables professionnels qui offre aux apprenants du monde entier ayant la détermination, les capacités et l'ambition nécessaires pour mener une carrière gratifiante en comptabilité, en finances ou en gestion la possibilité d'acquérir des compétences de premier ordre pertinentes pour les entreprises. L'ACCA représente quelque 219 000 membres et 527 000 étudiants (en comptant les affiliés) dans 179 pays, les aidant à mener une carrière fructueuse dans les domaines de la comptabilité et des affaires en leur permettant d'acquérir les compétences que recherchent les employeurs. Avec pour mandat de servir l'intérêt public, l'ACCA s'emploie à promouvoir une réglementation appropriée de la comptabilité et mène des recherches pertinentes qui visent à assurer que la réputation de la profession comptable et l'influence qu'elle exerce continuent de croître. L'ACCA, dont la fondation remonte à 1904, est fidèle à ses valeurs fondamentales uniques que sont l'exploitation des possibilités, la diversité, l'esprit d'innovation, l'intégrité et la reddition de comptes. Plus d'informations : www.accaglobal.com

À propos de l'ICAS

L'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) est l'organisme professionnel de plus de 22 000 hommes et femmes d'affaires internationaux implantés au Royaume-Uni et dans plus de 100 pays dans le monde. Nos membres sont tous titulaires de la qualification internationalement reconnue et respectée de *Chartered Accountant* (CA), ou « comptable agréé ». Nous sommes un organisme de formation, d'examen, de réglementation et de leadership éclairé. Nos réglementations s'appliquent à nos membres et à leurs cabinets. Nous représentons nos membres sur un vaste éventail de sujets dans les domaines de la comptabilité, de la finance et des affaires et nous nous donnons pour mission d'influer sur les politiques au Royaume-Uni et dans le monde, en agissant toujours dans l'intérêt général. L'ICAS a été fondé par charte royale en 1854. Plus d'informations : www.icas.com

À propos de l'IFAC

L'International Federation of Accountants (IFAC) est l'organisation mondiale de la profession comptable qui sert l'intérêt public en renforçant cette profession et en contribuant au développement d'économies internationales fortes. L'IFAC comprend plus de 175 membres et associés situés dans plus de 130 pays et territoires, et représente près de 3 millions de comptables exerçant en cabinet, dans l'éducation, le service public, l'industrie et le commerce. Plus d'informations : https://www.ifac.org/

À propos de l'IIRC

L'International Integrated Reporting Council (IIRC) est une coalition mondiale de régulateurs, d'investisseurs, d'entreprises, d'organismes normatifs, de comptables professionnels et d'ONG. La coalition promeut la communication sur la création de valeur en tant que prochaine étape dans l'évolution du rapport d'entreprise. La mission de l'IIRC consiste à établir des rapports et une réflexion intégrés au sein des pratiques commerciales habituelles comme la norme dans les secteurs public et privé. Son projet consiste à harmoniser la dotation en capitaux et le comportement des entreprises sur des objectifs plus larges de stabilité financière et de développement durable au moyen d'un cycle de réflexions et de rapports intégrés. Plus d'informations : www.integratedreporting.org

À propos de la WBA

La World Benchmarking Alliance (WBA) cherche à créer un mouvement pour renforcer l'impact du secteur privé sur la perspective d'un avenir durable pour tous. En 2015, les Nations Unies ont élaboré 17 objectifs de développement durable (ODD) pour nous guider. La WBA se donne aujourd'hui pour mission d'inciter les organisations à se fixer le but d'atteindre ces objectifs et à accélérer leurs efforts dans cette optique.

Le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans l'avancement des ODD, mais pour accroître la motivation des entreprises, il est nécessaire d'opérer un réel changement dans la manière dont leur impact est mesuré. C'est pourquoi la WBA s'est attelée à l'élaboration d'indicateurs de référence qui changeront la donne en permettant de comparer la performance des entreprises à l'aune des ODD. Ces indicateurs s'appuieront sur les dernières connaissances scientifiques en date, tout en capitalisant sur les normes internationales existantes. Plus d'informations : https://www.worldbenchmarkingalliance.org/